



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

**CENTRE UNIVERSITAIRE D'ÉTUDE
DES PROBLÈMES DE L'ÉNERGIE**

Bâtiment A – Battelle, Route de Drize 7 | CH-1227

Carouge

Tél. 022 705 96 61 | Fax 022 705 96 39

CYCLE DE FORMATION 1999/2000

et

SÉMINAIRE ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Marie-Angèle HERMITTE

Directeur de recherches au CNRS et

Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS),
Paris.

**L'ÉLABORATION DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION PAR
LE RETOUR D'EXPÉRIENCE DES CRISES**

jeudi 22 juin 2000 à 17h.15

Auditoire – Bâtiment D - Battelle
7, route de Drize
1227 Carouge

L'orateur

Marie-Angèle Hermitte est directeur de recherches au CNRS et directeur d'études à l'EHESS. Après une thèse de droit européen de la concurrence et des travaux en droit du commerce international, elle s'est spécialisée en droit des biotechnologies au sens le plus large du terme. C'est ainsi qu'elle suit l'évolution des solutions en matière de brevetabilité du vivant, conservation des ressources génétiques et de la diversité biologique, statut juridique du corps humain et de ses produits, droit du risque. Ses travaux actuels portent essentiellement sur le droit international et national des ressources génétiques, d'une part, et le principe de précaution, d'autre part.

La conférence

Après avoir présenté un court historique du principe de précaution et les grandes lignes de son contenu pour le droit, M-A.Hermitte traitera plus particulièrement de la manière dont le droit peut aider à rationaliser la phase d'évaluation des risques. Généralement perçue comme une phase essentiellement scientifique, l'évaluation prend en compte des facteurs sociaux et économiques. Au delà de cette évidence, il est intéressant de travailler la notion de "données disponibles et fiables", sur laquelle est fondée l'évaluation. Ni la disponibilité ni la fiabilité ne vont de soi, elles doivent être organisées. C'est de cette organisation et de ses limites qu'il sera question.